

## FiMiS 1

## AML\_INBABR - AML Survey for Intermediaries in banking and investment services - 30/06/2020 - Open / Error

## 1. Intermédiaire

1. Informations générales		
Nom de l'intermédiaire	1.1	FIMIS 1
Numéro BCE	1.2	0000000099
Avez-vous désigné, au sein de votre organe légal d'administration (conseil d'administration, gérant, comité de direction) un Haut dirigeant responsable ?	1.3	
Nom et prénom	1.3.1	
Numéro de registre national	1.3.2	
Fonction	1.4	
Numéro de téléphone	1.5	
Adresse électronique	1.6	
Avez-vous désigné un AMLCO ?	1.7	
Nom et prénom	1.7.1	
Numéro de registre national	1.7.2	
Numéro de téléphone	1.8	
Adresse électronique	1.9	
Nom et prénom de la personne qui répond au questionnaire	1.10	
Adresse électronique de la personne qui répond au questionnaire	1.11	

4. Présence géographique		
Travaillez-vous avec des entreprises étrangères réglementées ?	4.70	
Au sein de l'UE (hors Belgique)	4.71	
Combien ?	4.71.1	
En dehors de l'UE	4.72	
Combien ?	4.72.1	
Dans un pays à haut risque	4.73	
Combien ?	4.73.1	

5. Activités		
Êtes-vous actif dans d'autres domaines que l'intermédiation en services bancaires et d'investissement ?	5.11	
Si votre autre activité consiste uniquement en une autre activité réglementée par la FSMA, vous devez répondre "non".		
Veuillez préciser vos autres domaines d'activités		
Conseil fiscal	5.12	False
Immobilier	5.13	False
Secteur automobile	5.14	False
Planification financière	5.15	False
Agence de voyage	5.16	False
Comptabilité	5.18	False
Autre	5.17	
Avez-vous conclu une ou plusieurs transactions occasionnelles durant l'année écoulée ?	5.19	

## AML\_INBABR - AML Survey for Intermediaries in banking and investment services - 30/06/2020 - Open / Error

## 2. Clients

7. Nombre de clients	
Nombre total de clients	7.1
Répartition du nombre de clients selon le statut juridique	
Nombre de personnes physiques	7.2
Nombre de personnes morales	7.3
Nombre de trusts ou d'autres constructions juridiques (dénuées de personnalité juridique)	7.4

---

8. Répartition des clients par classe de risque	
Comment vos clients se répartissaient-ils par classe de risque	
Nombre de clients "à risque élevé"	8.1
Nombre de clients "à risque standard"	8.2
Nombre de clients "à risque faible"	8.3

---

9. Répartition géographique des clients	
Nombre de clients domiciliés en Belgique ou dont le siège social était établi en Belgique	9.1.1
Nombre de clients domiciliés ou dont le siège social était établi au sein de l'UE (hors Belgique)	9.2
Nombre de clients domiciliés ou dont le siège social était établi en dehors de l'UE (à l'exception des pays à haute risque)	9.3
Nombre de clients domiciliés ou dont le siège social était établi dans un pays à haut risque	9.4

---

10. Tiers Introduceurs	
Faites-vous appel à des tiers introduceurs ?	10.70

---

11. Clients identifiés à distance	
Pratiquez-vous l'identification à distance de vos clients ?	11.1.1
Nombre total de clients identifiés à distance	11.1

---

13. Contrats numérotés	
Avez-vous dans votre portefeuille ou proposez-vous à vos clients des contrats numérotés ?	13.70

---

14. Personnes Politiquement Exposées (PPE)	
Nombre total de PPE dans votre fichier clients	14.1
Nombre de PPPE domiciliés en Belgique	14.3
Nombre de PPPE domiciliés hors de la Belgique mais dans l'UE	14.4
Nombre de PPPE domiciliés hors d'UE (à l'exception des pays à haute risque)	14.5
Nombre de PPPE domiciliés dans un pays à haute risque	14.6

---

16. Clients refusés	
Combien de clients avez-vous refusés au cours de l'année civile écoulée pour des raisons liées à la LBC/FT ?	16.1

### 3. Opérations

28. Analyse des transactions atypiques	
Combien de rapports internes relatifs à des opérations atypiques ont été adressés et analysés par l'AMLCO au cours de l'année civile écoulée (avec ou sans déclaration à la CTIF) ?	28.1
29. Déclarations d'opérations suspectes à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF)	
Combien de déclarations avez-vous adressées à la CTIF au cours de l'année civile écoulée ?	29.1
30. Gel de fonds et d'avoirs	
Combien de cas concernant l'application des mesures d'embargos financiers et de gels des avoirs avez-vous détectés au cours de l'année civile écoulée ?	30.2
Pour quel montant ?	30.3

## AML\_INBABR - AML Survey for Intermediaries in banking and investment services - 30/06/2020 - Open / Error

## 4. Evaluation globale des risques

NB : Vous devez répondre aux questions de cette section en tenant compte de votre situation à la date à laquelle vous complétez la Survey.

32. Evaluation globale des risques	
Avez-vous procédé à un évaluation globale des risques conformément à la réglementation LBC/FT ?	32.1
Si vous avez répondu non à la question 32.1, vous ne devez pas répondre aux questions de la section 32 et vous pouvez directement passer à la section suivante.	
Cette évaluation globale des risques est-elle établie et documentée par écrit ?	32.2
L'évaluation globale des risques comporte-t-elle une détection et une évaluation des éléments suivants ?	
Les risques liés au blanchiment de capitaux ?	32.3
Les risques liés au financement du terrorisme ?	32.4
Les risques liés à l'exécution de transactions qui sont visées par des sanctions financières, embargos et/ou autres mesures restrictives ?	32.5
L'évaluation globale des risques prend-elle en compte les éléments suivants ?	
Les risques liés à la clientèle ?	32.6
Pour définir le risque lié au client, utilisez-vous les facteurs de risque repris ci-dessous ?	
Le statut juridique du client : personne physique, personne morale, trust ou autre construction juridique	32.6.1
Le lieu de résidence du client	32.6.2
Le client est une personne politiquement exposée	32.6.3
La profession, le secteur d'activité du client	32.6.4
Les circonstances inhabituelles dans lesquelles se déroule la relation d'affaires	32.6.5
Les risques liés aux produits et opérations (prise en considération des facteurs tels que la possibilité de contrat numéroté, la présence d'entités établies dans un pays à risque au niveau du BC/FT, ...) ?	32.7
Les risques liés aux pays ou zones géographiques ?	32.8
Pour définir le risque lié aux pays ou zones géographiques, utilisez-vous les facteurs de risque repris ci-dessous ?	
Le lieu d'exercice de votre activité ou de celle des intermédiaires ou apporteurs de clients auxquels vous faites appel	32.8.1
Le client indique que des fonds proviennent de comptes établis dans des pays à risque au niveau BC/FT	32.8.2
Les risques liés aux canaux de distribution ?	32.9
Pour définir le risque lié aux canaux de distribution, utilisez-vous les facteurs de risque repris ci-dessous ?	
Le fait que le produit est vendu à distance	32.9.1
Les circonstances dans lesquelles vous avez recours à des intermédiaires ou apporteurs de clients	32.9.2
Cette évaluation globale des risques a-t-elle été établie sous la responsabilité de l'AMLCO ?	32.10
Cette évaluation globale des risques a-t-elle été approuvée par la direction effective ?	32.11
Quand l'évaluation globale des risques a-t-elle été établie ou revue pour la dernière fois ?	32.12
Vos procédures prévoient-elles formellement une révision et une mise à jour régulière/périodique de votre évaluation globale des risques ?	32.13
Quelle est la périodicité prévue pour la révision et mise à jour ?	32.14
Sur base des risques que vous avez identifiés, avez-vous procédé à une classification de vos clients sur base d'une échelle de risque (exemple : risque faible, risque standard, risque élevé) ?	32.70
Combien de catégories de risques avez-vous définies pour la classification de votre clientèle ?	32.71
Sur base des risques que vous avez identifiés, avez-vous établi des mesures de vigilance renforcées à appliquer dans les situations considérées comme à risque plus élevé en matière de LBC/FT ?	32.72

## FiMIS 1

## AML\_INBABR - AML Survey for Intermediaries in banking and investment services - 30/06/2020 - Open / Error

## 5. Procédures

NB : Vous devez répondre aux questions de cette section en tenant compte de votre situation à la date à laquelle vous complétez la Survey.

33. Lignes de conduite, mesures de contrôle interne et procédures internes	
Indiquez pour chacun des sujets suivants si vous disposez de lignes de conduite, de mesures de contrôle interne et/ou de procédures internes adéquates établies par écrit	
L'identification des clients	33.1.1
L'identification des mandataires des clients	33.1.3
L'identification des bénéficiaires effectifs des clients	33.1.4
La vérification de l'identité des clients, mandataires, bénéficiaires effectifs au moyen de sources fiables, de documents probants	33.1.5
L'identification des caractéristiques du client (profession, situation familiale, ...), de l'objet et de la nature de la relation d'affaires	33.2
L'adaptation des devoirs de vigilance liés à l'identification et à la vérification de l'identité des clients, mandataires, bénéficiaires effectifs en fonction du risque associé à la relation d'affaires tel qu'il a été déterminé (exemple : mesures de vigilance renforcées dans les situations à risque plus élevé)	33.2.1
La politique d'acceptation des clients	33.3
L'examen périodique des clients (mise à jour de l'identification et de la vérification de l'identité des clients et de l'identification des caractéristiques des clients)	33.4
La vigilance à l'égard des clients et des opérations (notamment la détection des opérations atypiques)	33.5
L'analyse de l'origine des fonds	33.5.1
Le signalement interne des opérations atypiques à l'AMLCO	33.6
Le signalement à la CTIF des opérations atypiques que l'on sait ou que l'on suppose liées au BC/FT	33.7
Le respect des dispositions contraignantes en matière de sanctions financières et d'embargos et d'autres mesures restrictives	33.8
La vérification, lors du recrutement et de l'affectation des membres de votre personnel ou de la désignation de vos agents, que ces personnes disposent d'une honorabilité adéquate et suffisante en fonction des risques liés aux tâches ou fonctions qu'ils vont exercer	33.9
L'identification des situations impliquant un pays à haut risque et l'application de mesures de vigilance renforcées lorsqu'un pays à haut risque est détecté	33.70
Procédez-vous à une révision et à une mise à jour régulière de vos lignes de conduite, mesures de contrôle interne et/ou procédures internes ?	33.71
Quelle est la périodicité prévue pour la révision et mise à jour ?	33.72
Cette révision et mise à jour est-elle formalisée dans un document écrit ?	33.73
De quand date la dernière mise à jour ?	33.74
37. Collaborateurs, agents + formation	
Avez-vous mis en place une procédure interne de signalement d'infractions aux obligations de LBC/FT pour les membres de votre personnel et vos agents ?	37.1
Avez-vous porté activement cette procédure de signalement interne à la connaissance des membres de votre personnel (par voie d'intranet, d'email, ...) ?	37.70
Précisez le nombre de personnes au sein de l'intermédiaire dont l'activité est exposée aux risques de BC/FT	37.71
Disposez-vous d'un programme de formation portant sur la réglementation belge en matière de LBC/FT ?	37.72
Quand a été délivrée la dernière formation en matière de LBC/FT ?	37.73
40. Personnes Politiquement Exposées (PPE)	
Vos procédures écrites prévoient-elles que, préalablement à l'entrée en relation d'affaires et à l'offre de services, il y a lieu de déterminer si l'une des personnes suivantes est ou non une PPE	
Le client	40.1
Les membres de la famille du client	40.2
Les proches associés du client	40.3
Le mandataire du client	40.4
Les bénéficiaires effectifs du client	40.5
Les bénéficiaires effectifs du mandataire du client	40.6
Comment/via quelles sources procédez-vous à l'identification des PPE ?	40.8
Vos procédures prévoient-elles que l'identification des PPE doit également se faire en cours de relation pour les clients existants ?	40.14
À quelle fréquence les contrôles périodiques visés à la question précédente sont-ils effectués ?	40.15
Vos procédures prévoient-elles concrètement les mesures de vigilance renforcées à appliquer lorsqu'une PPE est détectée ?	40.72
45. Application des sanctions financières et des embargos	
Les facteurs de risque liés aux dispositions contraignantes en matière d'embargos et de gels des avoirs sont-ils repris dans votre évaluation globale des risques et dans votre classification des risques ?	45.70
Vos procédures internes prévoient-elles de vérifier si vos clients (preneurs d'assurance, mandataires, bénéficiaires effectifs) figurent sur les listes de personnes/entités concernées par les embargos financiers et le gel des avoirs ?	45.71
Vos procédures internes prévoient-elles de prendre en compte les modifications des listes et d'effectuer un nouveau contrôle de vos clients dès modification / mise à jour des listes ?	45.72
Vos procédures internes prévoient-elles d'informer automatiquement et directement l'entreprise réglementée concernée lorsque vous êtes confrontés, dans le cadre d'une demande de traitement d'une opération, à une personne ou à une entité détectée comme faisant l'objet d'une mesure de gel ?	45.73
Vos procédures internes précisent-elles de quelle manière il y a lieu d'agir lorsqu'une personne est détectée comme figurant sur les listes (par exemple, procédure de gel des fonds et/ou des actifs, intervention du niveau hiérarchique approprié, signalement au ministre des Finances, etc.) ?	45.74
La détection des personnes/entités concernées par les embargos financiers et le gel des avoirs est-elle réalisée au moyen d'un système de consultation/de détection mis à disposition par les entreprises réglementées pour lesquelles vous agissez ?	45.75
50. Rapport annuel	
L'AMLCO établit-il chaque année un rapport d'activité relatif à la réglementation LBC/FT ?	50.1
Ce rapport est-il transmis annuellement à la FSMA ?	50.2

## 51. Informations complémentaires

Vous avez la possibilité de formuler dans la zone de texte des remarques d'ordre général concernant les réponses fournies aux questions. Gardez à l'esprit que ces remarques d'ordre général ne sont pas prises en compte dans le cadre de la première analyse automatisée des réponses de votre société.

51.1